



Paris, le 13 novembre 2018

Lettre ouverte sur « l'accompagnement » des restructurations en Douane

M. Gérald DARMANIN
Ministre de l'Action et des Comptes Publics
139 rue de Bercy – 75012 PARIS

Monsieur le Ministre,

On a beau être, pour certains, des « praticiens » chevronnés de la vie syndicale, certaines choses arrivent néanmoins à nous frapper de sidération.

En l'espèce, il s'agit de la note n° 180462 du 9 octobre 2018, qui constitue votre réponse à votre homologue du Travail, concernant la fermeture du bureau des Douanes de Moulins. La question est de déterminer si la fermeture du service concerné est un projet « important » au sens de la réglementation et si une demande d'expertise extérieure pourrait apporter une plus-value. A ces deux questions, l'Inspection du Travail répond de façon positive.

Si on se permet d'aller directement à la conclusion, il est dit à la fin de votre missive que l'administration « *n'entend pas réserver une suite favorable aux recommandations de l'Inspection du Travail* ». Sur le principe, cette phrase sonne étrangement à nos oreilles.

Mais elle est précédée de 7 pages qui constituent une forme de « performance ».

Tout d'abord, nous pouvons lire 5 pages d'historique de procédure (longue ...) et de démonstration étayée, qui débouche sur la courageuse conclusion suivante : la fermeture présente bien les caractéristiques d'un « projet important ».

Nous proposons un autre « chemin », peut-être un peu plus direct ... :

À un endroit et dans des fonctions définies :

Situation antérieure	Situation nouvelle
L'agent a un travail (1)	l'agent n'a plus de travail (2)

*Tout passage de la situation (1) à la situation (2)
sera constitutif du « changement important ».*

Amusant ? Et bien, en fait pas du tout, eu égard au contexte !

L'administration semble souligner « l'imperfection » qu'elle prête aux travaux de l'Inspection du Travail, en indiquant que cette dernière :

- s'est trompée sur le nombre d'agents impactés, qui ne sont pas 20, mais 33 (sur 3 sites concernés). On serait tentés de dire simplement que c'est pire donc et mérite encore plus de s'investir sur le sujet ...
- traite de l'avenir du site de Clermont-Ferrand, ce qui n'aurait pas lieu d'être. Or, la même note indique, avec transparence, 4 pages plus avant qu'il « *pèserait aussi une incertitude sur l'avenir à moyen terme de la Direction Régionale de Clermont-Ferrand. En effet, au terme de la réorganisation, il ne restera qu'un bureau et une brigade, ce qui ne nécessiterait pas le maintien d'une direction régionale des Douanes.* » Toujours pas concerné, le site de Clermont donc ?

Votre réponse évoque l'accompagnement des reclassements. Mais, en manifestation concrète, l'administration cite comme mesure principale « **l'aide à la rédaction de CV** » (sic).

Elle détaille également tout le travail qui a été fait en termes de prise en charge. Mais on ne lit dans ces passages que les mots suivants : « *visites* », « *entretiens* », « *temps d'écoute (collectif et individuel)* », « *consultations psychologiques* » et ... « *massage assis* » (re-sic).

De telles mesures, si tant est qu'elles existent, nous semblent assez éloignées de l'enjeu réel qui est la recherche de solutions de reclassement.

L'administration évoque ici toutes les administrations contactées et donc le zèle déployé, ce qu'on veut bien lui concéder. Mais la seule sentence qui compte vraiment, tombe à 3 paragraphes de la fin : « **aucune solution de reclassement n'a pu aboutir à ce jour** ».

Quelles que soient les difficultés que vous évoquez (et que vous avez créées), nous ne serons sûrement pas d'accord, vous et nous, sur les perspectives en termes de maillage territorial. C'est ainsi.

Les conséquences de votre politique de désintégration du réseau territorial de la Douane, sans perspective de schéma stable et durable, sont donc dramatiques. L'accord d'accompagnement social, que nous avons refusé de signer car son volet principal, à savoir un reclassement massif des agents à la DGFiP, était intenable, puisque cette administration paye aussi un lourd tribut aux suppressions d'effectifs. Il est désormais de votre devoir de trouver des solutions réelles et concrètes pour les douaniers de Moulins.

À notre sens, ceci est tout simplement un dû. Ou alors il ne faut plus jamais employer les termes de « ressources humaines », car lesdites ressources seraient purement et simplement sacrifiées sur l'autel de vos restructurations.

De ce point de vue, votre réponse, telle qu'elle se profile dans cette note, est largement insuffisante.

Elle comporte même certains traits confinant à l'indécence.

L'horizon qu'elle semble dessiner est extrêmement préoccupant pour les agents des Douanes, qui vont connaître des restructurations, et plus globalement, pour l'ensemble des personnels du Ministère.

Vous êtes en charge de l'intérêt public et de l'organisation de vos services. Mais vous êtes également responsable du sort des agents et donc comptable de tout ce qui a été évoqué dans la présente lettre.

Espérant que cette dernière obtienne une réponse, une vraie.

Nous vous prions, Monsieur le Ministre d'accepter l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

P/ SOLIDAIRES FINANCES

François-Xavier FERRUCCI

